



Action IDEX Université Paris-Saclay - Innovation et entrepreneuriat

Appel à projets prématuration « Poc in labs » 2024

Lettre de cadrage

Pour la onzième édition de l'appel à projets prématuration, Poc in labs s'associe aux Graduate Schools afin de soutenir l'émergence de projets à fort potentiel socio-économique. Ainsi, le financement des projets lauréats s'appuiera sur les fonds IDEX Paris-Saclay et sur les fonds de Graduate Schools partenaires de l'appel à projets (la GS Chimie, la GS Life Sciences and Health (LSH), la GS Health & Drug Sciences (HEADS) et la GS Science de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS)).

L'appel à projets Poc in labs 2024 vise à mettre en lumière tout projet d'innovation qu'il soit technologique ou sociétal, social et solidaire, issu des laboratoires* du périmètre de l'Université Paris-Saclay. Poc in labs vise à financer des projets destinés à entrer en phase de prématuration dès le mois de septembre 2024.

L'objectif est de développer la preuve du concept du projet, de produire une stratégie de valorisation, et de proposer une équipe pour la maturation et le développement du projet. Poc in labs vise également à sensibiliser les porteurs de projet au design dans le cadre d'un accompagnement par le <u>Design Spot</u>, et à la création d'entreprise, dans le cadre d'une sensibilisation proposée par <u>IncubAlliance</u>.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

1 - Pour les projets à fort potentiel technologique et économique

- Les projets soumis à l'AAP ont pour objectif la **prématuration** d'un résultat issu d'un laboratoire, potentiellement valorisable, quel que soit le champ disciplinaire concerné ;
- Les projets ne sont pas encore entrés en phase de valorisation (**exclusion** notamment des projets contractuellement engagés vers un transfert industriel et les projets portés par ou en lien avec des start-ups en cours d'incubation ainsi que les projets en cours d'essaimage);
- La structure de valorisation de l'établissement porteur du projet accepte d'accompagner le projet ;
- Les porteurs de projet sont les **personnels des laboratoires*** du périmètre de l'Université Paris-Saclay ou les étudiants des établissements composantes et des universités membres associées de l'Université Paris-Saclay;
- La durée de la prématuration est comprise entre 6 et 12 mois.

2 - Pour les projets à fort potentiel et impact sociétal, social et solidaire (projet SHS)

- Tout projet à **vocation sociale, sociétale, développement durable**, et n'impliquant pas nécessairement de technologie au sens de l'innovation, est éligible ;
- Les projets soumis à l'AAP ont pour objectif la **prématuration** d'un résultat issu d'un laboratoire, potentiellement valorisable, quel que soit le champ disciplinaire concerné ;





- La structure de valorisation de l'établissement porteur du projet accepte d'accompagner le projet ;
- Les porteurs de projet sont les **personnels des laboratoires*** du périmètre de l'Université Paris-Saclay ou les étudiants des établissements composantes et des universités membres associées de l'Université Paris-Saclay;
- La durée de la prématuration est comprise entre 6 et 12 mois.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les financements alloués sont destinés à financer les livrables visant à développer le projet : Cette aide financière est ajustée en fonction des besoins du projet, pour un montant de 20K€ à 80K€.

Elle porte sur la prise en charge de dépenses de fonctionnement :

- **Recrutement** dédié au « soutien au transfert » de niveau ingénieur ou technicien pour effectuer la prématuration technologique ;
- Achat de petits matériels ou consommables.

Ces dépenses sont financées sur les fonds de Graduate Schools partenaires et le fonds IDEX Paris-Saclay.

ACCOMPAGNEMENT A LA VALORISATION

Le porteur de projet lauréat peut bénéficier d'un accompagnement à la valorisation, financé sur fonds IDEX Paris-Saclay. Cet accompagnement repose sur les modules suivants :

 Une étude de marché et/ou étude juridique (propriété intellectuelle, règlementaire, normalisation, etc.);

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées par la **SATT Paris-Saclay** et financées sur le fonds IDEX Paris-Saclay.

Un accompagnement au design par le Design Spot de l'Université Paris-Saclay;

Ces dépenses sont financées sur le fonds IDEX Paris-Saclay.

 Une sensibilisation à la création d'entreprise (« Genesis Light ») réalisée par des experts d'IncubAlliance;

Ces dépenses sont financées sur le fonds IDEX Paris-Saclay.

Il est également proposé au porteur lauréat de participer au programme suivant :

— « Maturaction » : programme pédagogique mené avec des étudiants de l'Université Paris-Saclay autour du potentiel de création d'une start-up (1^{er} ou 2^e semestre).

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

1 - L'originalité et la faisabilité du projet : « Produit, service, usage » :

Ce critère implique notamment l'évaluation du positionnement du projet, nouveau par rapport à l'état de l'art et original, le réalisme du planning envisagé, la prise en compte des risques ainsi que la stratégie de valorisation envisagée.

2 - Le potentiel économique du projet : « Accès au marché » :





Ce critère implique notamment le positionnement du projet par rapport à la concurrence, les premières applications ciblées, les premiers utilisateurs envisageables, le positionnement TRL du projet lors de la soumission (voir annexe) et les retombées sur l'activité scientifique des laboratoires.

Il est demandé aux porteurs une première analyse du marché (l'étude de marché est prise en charge dans le cadre du projet), comprenant si possible des éléments chiffrés ou ordres de grandeur.

Pour les projets SHS, ce critère implique d'évaluer la pertinence des projets au travers des applications potentielles avec une dimension explicite d'innovation sociétale, fonctionnelle, sociale et solidaire.

3 - La démarche de protection : « Propriété intellectuelle » :

Ce critère entend vérifier que le résultat scientifique est bien protégé ou que sa protection a été envisagée au regard de la règlementation en matière de propriété intellectuelle, notamment au regard des publications réalisées et à venir, des contrats/financement en cours et liés au projet.

4 - La cohérence des partenariats, leur complémentarité et leur engagement : « Equipe, soutien & intégration » :

Ce critère entend évaluer l'engagement du laboratoire dans lequel se déroule le projet, la capacité de gestion du porteur de projet, ainsi que la qualité des autres partenaires (ingénieur marketing, étudiants, etc.).

OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES PORTEURS DE PROJET LAURÉATS

1 - Suivi du projet :

L'Etablissement porteur du projet lauréat s'engage à communiquer à l'Université Paris-Saclay un rapport d'exécution technique, économique, juridique et scientifique relatif à la réalisation du projet :

- à l'issue d'un délai de six (6) mois à compter de la date de décision attributive du financement (I);
- en fin du projet (II).

Des formulaires seront transmis par l'Université Paris-Saclay à l'Etablissement à cet effet.

2 - Modalités financières :

L'Etablissement devra utiliser l'intégralité de l'aide financière aux fins de financer le projet, conformément à :

- la description du projet spécifié dans le dossier de candidature, et
- au plan de financement spécifique validé par le jury de l'AAP Poc in labs.

Les fonds doivent être dépensés dans un délai de six (6) mois à un (1) an, à compter de la date de décision attributive du financement, conformément à la durée du projet.

Toute modification de la répartition de l'aide financière doit être validée par l'Université Paris-Saclay. Les demandes de modification devront être justifiées et adressées à : poc.prematuration@universite-paris-saclay.fr

L'Etablissement transmettra à l'Université Paris-Saclay en fin de projet, un relevé des dépenses signé par l'agent comptable ou les personnes habilitées par l'Etablissement, conformément au règlement financier de l'Université Paris-Saclay.





Le financement du projet devra être réalisé en conformité avec la nature des dépenses éligibles au sens du règlement financier de l'Université relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets IDEX, et plus précisément telles que prévues dans la présente lettre de cadrage.

3 - Communication:

L'Etablissement porteur fera figurer sur les supports de communication qu'il utilise en relation directe ou indirecte avec le projet lauréat, la marque verbale et la marque semi-figurative de l'Université Paris-Saclay, ainsi que la mention « Avec le soutien de l'UPSaclay ».

Toute communication ou publication portant sur le projet lauréat devra préciser que l'aide est financée sur le Programme d'Investissements d'Avenir lancé par l'Etat et mis en œuvre par l'ANR. Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos Investissement d'Avenir.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un jury sera désigné pour présélectionner les projets éligibles. Ceux-ci seront ensuite évalués par le comité de sélection, formé par des représentants académiques et experts du monde socio-économique.

L'évaluation portera sur le dossier de candidature et sur un entretien mené avec le porteur de projet (d'environ 1h30) par des experts indépendants.

Enfin, le jury établira le classement des projets et publiera la liste des projets lauréats.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Le lundi 4 mars 2024 à 9h : publication de l'appel à projets (en ligne)
- Le **vendredi 5 avril 2024 à 17h** (heure locale) : clôture de l'appel à projets
- Du 22 avril au 21 juin 2024 : évaluation des dossiers de candidature par le jury
- Le 1^{er} juillet 2024 : publication des projets lauréats
- Démarrage des projets à partir du mois du 1er septembre 2024

INFORMATIONS AAP « Maturation – Pré-maturation » (PMM) – SNA

L'AAP « Maturation – Pré-maturation » s'inscrit dans le cadre du nouveau plan d'investissement France 2030 et de la mise en œuvre du 4e Programme d'investissements d'avenir (PIA4). Il finance la prématuration et la maturation de projets d'innovation à fort potentiel dans le champ des stratégies nationales d'accélération (SNA). Il vise ainsi à intensifier la chaine d'accompagnement de ces projets et à accélérer leur transfert vers le monde socio-économique.

L'UPSaclay est lauréate de l'AAP - SNA au travers de 7 consortium nationaux dont elle est partenaire et qui couvrent 8 SNA : **ASTRAGAL** (Alimentation durable et favorable à la santé **et** Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique) ; **BATMAT** (Batteries) ; **H2DEC** (Hydrogène décarboné) ; **FRAME xG** (5G et futures technologies de réseaux de télécommunications) ; **ExTASE** (Technologies avancées pour les systèmes énergétiques) ; **Sci-Ty** (Digitalisation et décarbonation des mobilités) ; **Quantinuum** (Technologies quantiques).

Sur le volet Prématuration, le montant du financement est de l'ordre de 80.000€ par projet. Selon le mode opératoire du consortium national, ce financement peut constituer un abondement au budget des projets





lauréats d'un AAP Prématuration, tel que Poc in labs. A ce titre, l'articulation entre un AAP Prématuration local et les candidatures à un AAP PMM – SNA est nécessaire.

Par conséquent, nous invitons les porteurs qui souhaitent candidater à un AAP PMM, correspondant à une SNA dont l'UPSaclay est partenaire, à prendre contact avec la structure de valorisation de leur établissement. Les projets lauréats de l'AAP Poc in labs et candidats à un AAP PMM pourront être présentés en comité de sélection de la SNA qui validera les demandes d'aide.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les projets sont à soumettre sous forme d'un fichier <u>unique</u> au format PDF via le dossier de candidature sur le site :

https://www.universite-paris-saclay.fr/collaborations/transfert-de-technologie/appel-projets-poc-labs-prematuration



IL VOUS APPARTIENT DE CONTACTER LA STRUCTURE DE VALORISATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ, CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE, ET POUR TOUT AUTRE INFORMATION COMPLEMENTAIRE.

CONTACTS

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter Camille Queinnec, chargée de projets prématuration Poc in labs – Université Paris-Saclay : poc.prematuration@universite-paris-saclay.fr

--

*Laboratoires éligibles à l'appel à projets Poc in labs de l'Université Paris-Saclay: CentraleSupélec, Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), Institut d'Optique Graduate School (IOGS), AgroParisTech, IHES, Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), Université de Paris-Saclay (UPSaclay), CNRS, CEA, INRAE, INRIA, INSERM, ONERA.